

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



**Objet : Nouveau groupe scolaire dans le quartier du Pont de Bois -
Attribution de marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables -
Lot 11**

N° : VA_DEC2021_149
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette
qualité,**

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique

décidons

De conclure le marché sans publicité ni mise en concurrence de travaux relatif à la relance du lot 11 « Charpente bois » du nouveau groupe scolaire dans le quartier du Pont-de-Bois avec la SARL AMBOIS, domiciliée à FAUQUEMBERGUES (62560), pour un montant de 36 120,29 € HT.

Conformément à l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique, les lots 11 à 14 de l'opération font l'objet d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables auprès des anciens sous-traitants de DAVO Construction, ancien titulaire du lot 1 en situation de liquidation judiciaire, considérant que ces entreprises ont déjà commencé l'exécution des prestations et ont procédé à des achats de matériels dans le cadre du précédent marché.

Le délai d'exécution des prestations est fixé à 13 mois maximum, dont 1 mois de préparation.

Imputation comptable : 2313 213 2200

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 27 avril 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179543A-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 29 avril 2021

N° : VA_DEC2021_149
(PROJET : VA_PROJDEC_8967)

